

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022-12-408

15 décembre 2022

Approbation du projet de prolongation pour l'année 2023 du (SDSI) 2019-2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R.6123-2,

Vu la délibération n° 2020-02-003 du Conseil d'administration du 6 février 2020 portant approbation du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de France compétences pour la période 2019-2022,

Vu la convention d'objectifs et de performance signée le 1^{er} avril 2020 entre l'Etat et France compétences,

Vu l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de performance signée le 1^{er} avril 2020 entre l'Etat et France compétences,

Après en avoir délibéré le 15 décembre 2022,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve le projet de prolongation pour l'année 2023 du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2019-2022 adopté par le Conseil d'administration le 6 février 2020.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences

Fait à Courbevoie

Le 15 décembre 2022

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

